

-----

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

-----

**PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT  
D'UNE VOIE VERTE RUE DE LA ROUTIÈRE À NIORT**

En application de l'arrêté préfectoral du 21 août 2020, il sera procédé pendant 18 jours consécutifs, **du lundi 7 septembre 2020 au jeudi 24 septembre 2020 inclus**, sur la commune de NIORT, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement d'une voie verte rue de la Routière à Niort.

Pendant toute cette période, le dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés à la mairie de NIORT, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire d'enquête à la mairie de NIORT – Place Martin Bastard – CS 58 755 – 79 027 NIORT, ou par voie électronique en indiquant précisément en objet « *Aménagement voie verte Niort* » à l'adresse suivante : [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Monsieur Pierre GUILLON, directeur administratif et financier en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le président du tribunal administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Niort aux jours et heures suivants :

- Lundi 7 septembre 2020 de 9h30 à 12h30 ;
- Mercredi 16 septembre 2020 de 14h00 à 17h00 ;
- Jeudi 24 septembre 2020 de 14h00 à 17h00 ;

**Ces permanences ainsi que la consultation du dossier en dehors de celles-ci, se feront dans le respect des mesures sanitaires mises en œuvre par la mairie pour faire face à l'épidémie de Covid-19.**

Cet avis d'enquête, ainsi que le dossier d'enquête publique, seront publiés sur le site internet des services de l'État des Deux-Sèvres à l'adresse suivante : <http://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation>

Des informations pourront être demandées auprès de la mairie de Niort (Madame Annie TURPAUD-GOUBAND, Responsable du service action foncière – tél : 05.49.78.77.31 – E-mail : [Annie.TURPAUD-GOUBAND@mairie-niort.fr](mailto:Annie.TURPAUD-GOUBAND@mairie-niort.fr)).

À l'issue du délai d'un mois prévu par l'article 7 de l'arrêté préfectoral susmentionné, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la mairie de NIORT et au pôle environnement de la préfecture des Deux-Sèvres (05.49.08.69.53). Dès réception de ces documents en préfecture, ils seront également mis en ligne sur le site Internet précité.

Le préfet des Deux-Sèvres est l'autorité compétente pour prendre, s'il y a lieu, la décision déclarant d'utilité publique le projet.